



## Bordereau du Conseil Municipal du 17 avril 2024

sous réserve de son approbation lors de la prochaine séance de conseil municipal

L'an 2024 et le 17 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mme ROBERT Armelle, Le Maire

**Présents :** Mme ROBERT Armelle, Maire, M. THÉBAUD Didier, Mme MODICOM Nolwenn, M. CHARUEL Germain, Mme LE GOUESTRE Isabelle, M. BRUN Christophe, Mme CHEVALIER Chantal, Mme GRU Valérie, M. TEXERAUD Patrick, M. DESMAS Xavier, Mme GICQUEL Fanny,

**Absents excusés :** M. SOURGET Mikaël, M. BOULO Ludovic Mme ROLLO-CHEREL Aurélie, M. GILLEMOT Bernard,

**A été nommé secrétaire :** M. TEXERAUD Patrick,

### L'ordre du jour :

- 1- Adoption du compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2024
- 2- Renouvellement du contrat de concession gaz entre la commune et GRDF
- 3- Choix de l'entreprise pour le programme voirie 2024
- 4- Subvention versée à l'A.P.E.L. dans le cadre de l'opération bol de riz
- 5- Choix de l'entreprise pour la fourniture et la livraison des repas cantine (reporté au conseil municipal de mai)
- 6- Informations diverses

## **1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du 20 mars 2024.

## **2 - RENOUELEMENT ET ACTUALISATION DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL SUR LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL ET GRDF**

La commune de SAINT-MARCEL dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.

Les relations entre la commune et GRDF sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel signé le 09/02/1996 pour une durée de 30 ans à renouveler.

Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF le 09/02/2024 en vue de le renouveler.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L.1411-12 prévoyant que « les dispositions des articles L. 1411-1 à L. 1411-11 ne s'appliquent pas aux délégations de service public lorsque la loi institue un monopôle au profit d'une entreprise [ ... ] »,

Vu les lois n°46-628 du 8 avril 1946, n°2003-8 du 3 janvier 2003 et n°2006-1537 du 7 décembre 2006, instituant un monopôle de la distribution publique de gaz naturel au profit de Gaz de France et transférant ce monopôle à GRDF, gestionnaire de réseau de distribution issu de la séparation juridique imposée à Gaz de France,

Vu l'article L. 111-53 du code de l'énergie au titre duquel GRDF est seule à pouvoir assurer la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive,

Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

- La convention de concession qui précise le périmètre communal concédé, la durée de concession fixée à 30 ans ainsi que les modalités de son évolution,
- Le cahier des charges de concession précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants et précisant notamment que :
  - GRDF entretient et exploite les ouvrages de la concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte,
  - GRDF développe le réseau de gaz naturel pour accompagner les projets d'aménagement de la commune et de

raccordement au réseau de ses habitants.

- 10 documents annexes contenant des modalités spécifiques :
  - ANNEXE 1, Modalités et dispositions locales ;
  - ANNEXE 2, Eléments du Compte-Rendu d'Activité de la Concession ;
  - ANNEXE 3, Indicateurs de qualité de services et de sécurité ;
  - ANNEXE 4, Données mises à disposition de l'Autorité Concédante ;
  - ANNEXE 5, Mesure de la performance du Concessionnaire ;
  - ANNEXE 5 bis, apportant des précisions méthodologiques relatives à l'indicateur de performance « Patrimoine » ;
  - ANNEXE 6, Règles de calcul des investissements ;
  - ANNEXE 7, Tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz et le facteur de facturation ;
  - ANNEXE 8, Catalogue des prestations ;
  - ANNEXE 9, Conditions générales d'accès au réseau de gaz (Conditions de Distribution) ;
  - ANNEXE 10, Prescriptions techniques du Concessionnaire.

Le cahier des charges proposé, établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et France urbaine, permet en particulier à la commune :

- ✓ de percevoir une redevance de fonctionnement annuelle couvrant les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année. Il est estimé à 1170 euros pour l'année 2025.
- ✓ de disposer d'un rapport d'activité pertinent de son concessionnaire sur l'exercice écoulé
- ✓ de suivre la performance du concessionnaire et d'apprécier les conditions de la gestion du service public de distribution du gaz naturel

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer, pour une durée de 30 ans, ce nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- AUTORISE Madame le Maire à signer, pour une durée de 30 ans, à compter du 01/01/2025 (date d'effet du nouveau contrat), ce nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune.

Informations : redevance 2022 : 946 € et avec le nouveau contrat pour 2025 : 1170 €

Réseau de 7 kms - 86 clients raccordés

### **3- CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE PROGRAMME VOIRIE 2024**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme de voirie 2024, étude réalisée par le service technique de la communauté de communes D'OBC pour une estimation de travaux à 34 615 € H.T.

Suite à la validation de ce programme, un appel d'offres a été lancé par la commune. La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis 09 avril 2024. 5 offres ont été reçues.

-	EIFFAGE ROUTE	27 935.00 € H.T
-	LE LUHERN	28 812.50 € H.T
-	BROCELIANDE TP	29 496.70 € H.T
-	COLAS	35 088.42 € H.T
-	CHARIER TP	39 775.30 € H.T

La commission a retenu l'entreprise EIFFAGE ROUTE, entreprise la moins-disante pour 27 935.00 € H.T.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve le programme de voirie 2024 présenté ci-dessus et retient l'entreprise EIFFAGE ROUTE pour 27 935.00 € H.T.
- Autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Un avenant sera demandé à l'entreprise retenue pour des travaux à réaliser à l'impasse du Clos de l'Eglise pour l'écoulement des eaux pluviales sur la rue du Calvaire.

#### **4- SUBVENTION VERSEE A L'A.P.E.L. DANS LE CADRE DE L'OPERATION "BOL DE RIZ "**

Mme Le Maire informe le conseil municipal de l'opération bol de riz organisée par l'école au profit de l'association «[Utopiks Loustiks Association pour la scolarisation des enfants de Nosy Be Madagascar](#)», qui a eu lieu le 29 mars 2024. 87 enfants ont participé à cette opération.

Le repas facturé aux familles s'élève à 3€95.

Le coût de l'opération bol de riz facturé par le prestataire revient à 70 €.

Mme Le Maire propose de verser la différence d'un montant arrondi à la dizaine supérieure soit 280 € à l'association A.P.E.L. qui reversera à l'association bénéficiaire de cette opération («[Utopiks Loustiks | Association pour la scolarisation des enfants de Nosy Be, Madagascar](#)»).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Accepte de verser une subvention de 280 euros à l'APEL dans le cadre de l'opération « bol de riz » 2024 organisée par l'école au restaurant scolaire municipal.

#### **5- CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES REPAS CANTINE**

Ce point est reporté au conseil municipal du 29 mai 2024 afin d'attendre le délai légal de réponse aux entreprises ainsi que de statuer sur les futurs tarifs.

#### **6- DIVERS**

- M.DL a repris le travail en mi-temps thérapeutique depuis le 27 mars 2024.
- Vendredi 10 mai 2024 : les élus décident d'offrir la journée aux agents municipaux.
- Une réunion publique avec les mutuelles AXA et GROUPAMA et la population aura lieu le 21 mai 2024 à 18H30.
- Projet micro crèche : 2 porteurs de projets ont été reçus par Mme le Maire. Un est à la recherche d'achat d'un terrain dans le bourg, nous allons lui proposer le terrain à côté de la cantine, avec une viabilisation en sortie sur la route de l'école qui est déjà prévue. L'autre souhaiterait louer dans un premier temps puis acheter ensuite.
- Site internet : en cours, par la commission communication.
- Devis cavurnes en composite :  
Les élus ont décidé d'acquérir 16 cavurnes en composite pour 1920 € TTC (120€ TTC pièce contre 312 en béton)
- L'inauguration du panneau Loïc BOUVARD sur le rond-point allant à Malestroit aura lieu le vendredi 19 juillet, avec l'installation d'un panneau explicatif.
- Echanges concernant différentes personnes que l'on souhaiterait mettre à l'honneur, en attribuant leurs noms à des bâtiments publics, places...(Armel Rousselot, Patrick Brohan,, Henri Briand, Suzanne Latapie...)
- Une demande d'un stagiaire en communication sera à effectuer en septembre auprès des écoles afin de faire vivre les différents médias de communication, travailler sur la charte graphique...
- Les énergies renouvelables :  
Une mise en ligne de la carte sur le site internet sera à faire suivie d'une réunion publique
- Construction de la cantine et garderie :  
L'appel d'offres des entreprises a été décalé par rapport aux congés et aux ponts du mois de mai.  
Il a lieu du 9 avril jusqu'au 28 mai 2024 midi.  
La réunion d'analyse de l'appel d'offres aura lieu mi-juin. Les travaux débuteront en septembre 2024.
- L'association Randonnée Mémoire Thomas Denzel organise un raid pédestre avec 25 lycéens d'une classe défense, ils arriveront sur notre commune le 31 mai et souhaitent organiser une action mémorielle le samedi 1 juin, à 11h au monument de la Nouette, avec une cérémonie de clôture.
- Jeux de la place du monument aux morts : les devis sont en cours, une subvention peut être attribuée à hauteur de 25%. Prévoir ces jeux dans l'aménagement global de cette place.

- Tournoi de foot le 1 juin : réunion préparatoire jeudi 25 avril à 19h.
- Démission du bureau du SIGSP au 1 mai 2024, en attente de la réponse du préfet.
- Les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024. Les tours de garde sont prévus.

Prochaine réunion des adjoints et conseillers délégués le 22 mai 2024 à 19H00.

Prochaine réunion du conseil municipal le 29 mai 2024 à 19H00.

Séance levée à 21H45.

Le Maire  
Armelle ROBERT

Le secrétaire de séance  
Patrick TEXERAUD